

N°2024_46



COMMUNE DE PORTE-DE-SAVOIE
DECISION DU MAIRE

Objet : Mandat Spécial – Remboursement des frais de déplacement au 106^e Congrès des Maires de France

Le Maire de Porte-de-Savoie,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 31°,
Vu la délibération n°16102024D06 du conseil municipal en date du 16 octobre 2024 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Donne mandat spécial à Monsieur Franck VILLAND, Maire, Monsieur Jean-Jacques BAZIN, Premier adjoint et Maire délégué de Les Marches et Madame Caroline LEVANNIER Deuxième adjointe et Maire déléguée de Francin, pour participer au 106^e Congrès des Maires de France qui se tiendra à Paris du 18 au 21 novembre 2024.

ARTICLE 2 :

Les dépenses occasionnées par ce déplacement à Monsieur Franck VILLAND, Monsieur Jean-Jacques BAZIN et à Madame Caroline LEVANNIER leur seront intégralement remboursées sur présentation d'un état de frais.

Ampliation en sera :

- Adressée au Comptable Public.

Fait à Porte-de-Savoie le 18 novembre 2024

Le Maire,
Franck VILLAND

